

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision 2012/757/UE de la Commission du 14 novembre 2012 concernant la spécification technique d'interopérabilité relative au sous-système «Exploitation et gestion du trafic» du système ferroviaire de l'Union européenne et modifiant la décision 2007/756/CE

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 345 du 15 décembre 2012)

Page 71, à l'annexe II, appendice 6, partie 4 — codification des pays d'immatriculation des véhicules (3^e et 4^e chiffres et abréviation):

au lieu de: «Suède — SE — 74»

lire: «Suède — S — 74».
